



Inscris-toi
pour les élections des
27 et 28 Novembre 2025 !

Tu habites Le Neubourg ?

Tu es en classe de CM1, CM2 ou 6e ?

Tu souhaites t'investir dans la vie de ta commune
pour les 2 prochaines années ?

Fais partie du C.M.J. !



Conseil Municipal des Jeunes
Ville du Neubourg
2 Place Ferrand
27 110 Le Neubourg



Conception : Ville du Neubourg

► Qu'est-ce que le C.M.J. ?

Le CMJ, c'est une équipe de 14 jeunes conseillers municipaux. Ils sont les porte-paroles des jeunes de la commune, proposent des initiatives, élaborent des projets, réalisent des actions, donnent leur avis à l'équipe municipale. Par leur implication, ils participent à la démocratie locale et découvrent leur rôle de citoyen.

► Comment ?

Le Conseil Municipal Jeunes se réunit environ une fois par trimestre en réunion plénière, durant laquelle sont présentés, discutés et validés les projets.

► Qui peut être candidat ?

Les élèves de CM1, CM2 et de 6e, domiciliés à Le Neubourg.

► Qui vote ?

Sont électeurs tous les élèves scolarisés en classe de CM1, CM2 ou Sixième à : école Jean Moulin, école Dupont de l'Eure et collège Pierre Corneille.

► Comment sont élus les candidats ?

Par un scrutin uninominal, par école et par niveau.

► Comment est élu le Maire du C.M.J. ?

Le Maire du C.M.J. est élu par l'ensemble des jeunes élus lors de la deuxième réunion plénière.

► Dates à retenir :

Dépôt des candidatures

à la mairie du Neubourg jusqu'au mercredi 19 novembre 2025

Lancement de la campagne électorale

du mercredi 19 au mercredi 26 novembre 2025, au sein des établissements

Élections Municipales Jeunes

jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2025, de 9 heures à 17 heures, à la mairie du Neubourg (sur le temps scolaire)

Bureau de vote

Mairie du Neubourg, salle des mariages

Dépouillement

vendredi 28 novembre 2025, à partir de 17 heures (ouvert à tous), à la mairie

Renseignements auprès de la Mairie du Neubourg : 02.32.35.61.27 ou mairie@le-neubourg.fr

Fiche de candidature

Fiche de candidature à déposer en Mairie du Neubourg jusqu'au 19 novembre 2025.

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) Mme, M.....

Adresse

N° de Téléphone

Adresse Mail@.....

Représentant légal de l'enfant.....

autorise mon fils/ma fille

Nom

Prénom

Date de Naissance/...../.....

Ecole fréquentée

Classe fréquentée

à être candidat(e) aux élections municipales jeunes 2025.

Dans le cas de son élection au C.M.J., je l'autorise à siéger pour une durée de 2 ans à compter de sa date d'élection et à y exercer les missions qui seront les siennes de par sa fonction.

J'accepte que l'enfant soit filmé, photographié, enregistré dans le cadre des élections municipales Jeunes et des activités du Conseil Municipal Jeunes. Aucune rémunération ou rétribution ne sera sollicitée pour cette participation. La Mairie, aura le droit d'utiliser le film, les photos ou l'enregistrement sonore pour toute communication sur le CMJ.

Fait à Le Neubourg, le

Signature du jeune candidat

Signature du représentant légal

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le Maire du Neubourg sis 2, place Ferrand 27 110 Le Neubourg, pour les élections du conseil municipal des jeunes. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la mairie est soumise : Articles L131-1 à L131-13 et Articles R131-1 à R131-4 du Code de l'éducation.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service des Affaires Générales de la Mairie du Neubourg.

Les données sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : mairie@le-neubourg.fr

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

